

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 5
Contre : 6
Abstention : 0

**Présents :** Mr APRILE Bernard, Mme BRIDET Lucile, M. COURTOIS Hervé, Mme COUSIN Herminia, Mme DUPONT Marylène, M. GAY Christian, M. GUINET Nicolas, M. HOARAU Philippe, Mr PRUD'HOMME Grégory et Mme BRIDET Hélène

**Absents excusés :** Mme GUINET Marie-Cécile donne pouvoir à M. GUINET Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous-préfecture de Fontainebleau  
Le : 16/04/2024  
Et Publication ou notification  
du : 16/04/2024

### D2024.04.05 –AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU 2023

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Après avoir entendu, approuvé et adopté les comptes de Gestion et Compte Administratif,

**Considérant** que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

**Constatant** que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 645.34 € mais un total à affecter de 82 163.09€ grâce aux résultats antérieurs reportés de l'année 2022, et un excédent d'investissement 2023 de 4 476.37 € mais un total à affecter de 29 388.07€ grâce au solde d'exécution cumulé d'investissement de l'année 2022,

**Décide** d'affecter le résultat comme suit :

82 163.09 € à l'article R 002 – excédent antérieur reporté – Section de fonctionnement.

29 388.07 € à l'article R 001 – solde d'exécution cumulé d'investissement – Section d'investissement.

Pour rappel – 22 037.59€ pour les Restes à réaliser 2023 (0 € en recettes et 22 037.59 € en dépenses)

**L'affectation du résultat 2023 n'est pas approuvée et n'est pas adoptée à la majorité**

**Présents : 10 – Procuration : 1 – Votants : 11 – Pour : 5 – Contre : 6 – Abstention : 0**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 10 avril 2024

Le Maire, Hélène BRIDET

